



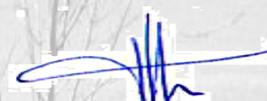
La présente édition du bulletin témoigne à nouveau des nombreuses activités et animations de la Commune. Le début de l'ère estivale est marqué par **la fin de l'année scolaire**. Les enfants des classes primaires ont salué le départ de leurs camarades de CM2 avec la traditionnelle haie d'honneur. Une nouvelle aventure commence pour eux avec le collège ! Je n'oublie pas la légendaire bataille d'eau qui sanctionne le dernier jour de l'école. Tous les moyens sont bons pour mouiller l'adversaire ! Ceux qui en réchappent sont peu nombreux ! Cette bataille d'eau n'est que le point final des nombreuses activités que les encadrants offrent aux enfants inscrits au périscolaire tout au long de l'année : jeux de sociétés, jeux de ballons, babyfoot, handball, lecture, coloriage, travaux manuels, musique, balançoire « made in Herbeys » ! Qu'ils soient grandement remerciés pour leur investissement !

Même si l'épisode de forte canicule semble derrière nous, restons vigilants pour le mois à venir. Pensez à vous hydrater régulièrement et soyez attentifs aux personnes isolées près de vous. Cette période estivale est malheureusement sujette aux cambriolages et infractions de toute nature. Les précautions sont de mise ! **Pensez à prévenir vos voisins de votre absence** ! La sécurité est l'affaire de tous. Merci à chacun pour sa vigilance et son esprit citoyen.

Les nombreux spectacles et animations sont le reflet d'une implication forte des associations herbigeoises et soulignent l'engagement sans faille des bénévoles pour faire vivre ce tissu associatif. Un grand merci à tous ceux qui rendent cela possible ! Rendez-vous est pris pour le **samedi 13 septembre** à l'occasion du **Forum des associations** dont le programme est distribué avec ce bulletin.

Votre mairie sera ouverte tout au long de cet été ! L'accueil public est possible chaque matin de 8h30 à 11h30. Merci aux agents administratifs qui garantissent ainsi la continuité du service public. Quand viendra septembre, pour bien fêter la reprise des activités pour tous, retrouvons-nous au cours du « Riez Festival », festival de rue où le rire sera au rendez-vous ! Je vous souhaite à mon tour, et au nom de toute l'équipe municipale, un été serein, des vacances joyeuses, reposantes, pleines de découvertes et de repos mérité.

Bien à vous,  
Le Maire, **Françoise FONTANA**



## S O M M A I R E

p. 2 Infos pratiques

p. 3 Petites annonces

p. 3 Vie municipale

p.24 Grenoble-Alpes Métropole vous informe

p.24 Retour en images

p.34 Vie associative

p.38 Vie culturelle

p.40 Agenda

## INFORMATIONS PRATIQUES

### MAIRIE

**Lundi** : 8h30 - 11h30 / 13h30 – 18h00  
**Mardi, mercredi** : 8h30 – 11h30  
**Jeudi, vendredi** : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h00  
**Vacances scolaires** :  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

**www.herbeys.fr**

Tél. : 04 76 73 63 76 Fax : 04 76 72 09 65

Courriel : [commune.herbeys@wanadoo.fr](mailto:commune.herbeys@wanadoo.fr)

**Pour contacter vos élus** : [prenom.nom@herbeys.fr](mailto:prenom.nom@herbeys.fr)

Merci de mettre la commune d'Herbeys en copie de vos mails pour vous assurer de la prise en compte des messages lorsque vos élus sont absents.

### MÉDIATHÈQUE

**Mercredi** : 10h - 12h / 14h - 18h  
**Vendredi** : 16h - 19h — **Samedi** : 9h-12h  
**Vacances scolaires** :  
**Lundi, vendredi** : 14h-17h30 - **Mercredi** : 14h-18h

<http://bibliotheque.herbeys.fr>

Tél. : 04 76 73 67 23 - Courriel : [bibliotheque@herbeys.fr](mailto:bibliotheque@herbeys.fr)

### MARCHÉ

**Dimanche de 9h à 12h en face de la Mairie** : boulanger, fromager, boucher, poissonnier, vins et jus de fruits, fruits et légumes de saison, articles artisanaux en tissu.



### GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59 - [www.grenoblealpesmetropole.fr](http://www.grenoblealpesmetropole.fr)

**RÉGIE EAU & ASSAINISSEMENT** : 04 76 59 58 17

Secrétariat secteur régie des eaux : 04 85 59 50 00

Astreinte : 04 76 98 24 27

### DÉCHETTERIES :

Les habitants ont accès librement aux 22 déchetteries de l'agglomération grenobloise (<http://www.lametro.fr/107-dechetterie-grenobleagglomeration.htm>)

**Déchetterie de Vaulnaveys-Le-Haut Tél. 04 76 03 26 80**

du lundi au samedi 8h15-12h00 / 13h00-17h30

du 1er juillet au 31 août : du lundi au vendredi 8h15-15h00

le samedi 8h15-12h00 et 13h00-17h00

**COLLECTE ORDURES MENAGERES** : le vendredi

Bacs de recyclages : place du marché & terrain de sport.

Commande de containers, composteurs : 0 800 500 027

### PERMANENCE ARCHITECTURALE :

Prendre rdv avec l'architecte conseil au 04 85 59 99 35 ou à [henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr)

### CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

**Sandrine Martin-Grand et Michel Doffagne**

RDV auprès de leur collaboratrice Nathalie Béranger au

04 76 00 37 47 ou par courriel: [nathalie.beranger@isere.fr](mailto:nathalie.beranger@isere.fr)

### ENEDIS

**Accueil Raccordement Électricité** : 09 69 32 18 11

[www.connect-racco.erfdistribution.fr](http://www.connect-racco.erfdistribution.fr)

**Raccordement producteurs** (photovoltaïque, éolien...) :

09 69 32 18 00

**Accueil Administrés Dépannage** : 09 72 67 50 38

**Autres renseignements** : 09 69 32 18 53

Télécharger l'application : «**ENEDIS à mes côtés**». Les clients pourront contacter facilement les services dépannage ou raccordement d'ENEDIS, obtenir des informations sur les coupures d'électricité et des recommandations en matière de prévention des risques électriques.

### ESPACES VERTS

**Arrêté Préfectoral n°38-2016-05-12-0005**

Interdiction du brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel pour tous.

**Tondeuses et machines** : horaires à respecter

Jours ouvrables de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**

Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 18h00**

**Interdit dimanches et jours fériés**

### NUMÉROS UTILES

**RELAIS ASSISTANTS MATERNELS** : 04 76 78 89 09

### SANTÉ - HERBEYS

**Cabinet médical** : 04 80 42 24 77

**Kinésithérapeute** : 09 70 99 79 73 - 358 Rte d'Uriage

### DÉFIBRILATEUR CARDIAQUE

**Parking école / MPT - À gauche des boîtes aux lettres**

### GENDARMERIE

**Vigilance cambriolage** : Prévenir la gendarmerie de Saint-Martin-d'Uriage au 04 38 42 03 08 en cas de comportement suspect.

**VIOLENCES FEMMES INFO** : 3919

### JUSTICE

**Conciliateur de justice**

Maison des Habitants Capuche-Grenoble : 04 76 87 80 74

**Défenseur des droits** : 09 69 39 00 00 ou

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

**Maison de justice et du droit** - 25 av Constantine-Grenoble  
 04 38 49 91 50 - [mjd-grenoble@justice.fr](mailto:mjd-grenoble@justice.fr)

## PETITES ANNONCES

### Besoin d'une baby-sitter ? On est là pour vous !

Nous sommes deux étudiantes herbigeoises, sérieuses et dynamiques, disponibles pour garder vos enfants le **week-end**, que ce soit le soir ou la journée, ainsi que pendant les vacances ! Nous sommes motivées, ponctuelles et de confiance ! Pas disponibles en semaine !

#### À deux, c'est mieux !

- plus de sécurité
- plus d'attention pour vos enfants
- plus de jeux et de rires !



#### Ce que nous proposons :

- garde d'enfants à domicile
- jeux, activités créatives et lectures
- préparation de repas simples
- bain et coucher

#### Contactez-nous !

**06 68 49 15 56 - 07 49 89 49 39**

SE RELIER À SON CORPS, À SON SOUFFLE, À SOI

### ATELIERS QI GONG & MESSAGES À HERBEYS

Dominique Peria, Praticienne en Qi Gong, accompagnement somatique et massage énergétique, propose :

#### ATELIERS COLLECTIFS HEBDOMADAIRES DE QI GONG

Pratique douce et vivante pour cultiver l'équilibre, la vitalité et l'écoute du corps en mouvement. **Chaque semaine à Herbeys**

#### ATELIER MENSUEL : AU CŒUR DU CORPS : ÉMOTIONS, ORGANES, CONSCIENCE

Un samedi par mois – Cycle de 6 rencontres pour explorer les liens entre corps, émotions et énergie, à travers le Qi Gong, l'énergétique taoïste et les pratiques somatiques. **A Villeneuve d'Uriage**

#### MESSAGES QI NEI TSANG – SOIN DU VENTRE TAOÏSTE

Un toucher profond et libérateur pour détendre le ventre, apaiser le système nerveux et accompagner les émotions. **Nouveauté sur rendez-vous à partir de septembre – à Herbeys**

#### CONTACT & INFOS :

contact@leveildelamorpose.fr / 06 60 1130 12  
https://www.leveildelamorpose.fr/



Scannez le  
QR Code

POUR CELLES ET CEUX EN QUÊTE DE MIEUX-ÊTRE, DE SENS, DE RECONNEXION À SOI OU EN PÉRIODE DE TRANSITION (STRESS, FATIGUE, BURN...)

## VIE MUNICIPALE

### MÉDIATHÈQUE

Du **7 juillet au 1er août**,  
la médiathèque sera ouverte au public le :

- **lundi de 14h à 17h30**
- **mercredi de 14h à 18h**
- **vendredi de 14h à 17h30**

La médiathèque sera fermée **du 4 au 25 août inclus**.

Réouverture au public : mercredi 27 août de 14h à 18h et vendredi 29 août de 14h à 17h30.

Reprise des horaires habituels à partir du  
**mercredi 3 septembre**.

Merci de garder vos ouvrages pendant l'été si vous n'avez pas rapporté vos livres avant le 1er août afin qu'ils ne s'abîment pas dans la boîte retour des livres.



### MAIRIE



Pendant les vacances scolaires, la mairie est ouverte au public **de 8h30 à 11h30, du lundi au vendredi**.  
Reprise des horaires habituels à partir du  
**lundi 1er septembre**.

## À VÉLO, JE SUIS RÉGLO !

Pour aller au travail, à l'école, pour se balader... À vélo, la conduite nécessite une attention et une concentration permanente du conducteur.

La route est un espace qui se partage et cela implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent. Le cycliste, comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du code de la route. Ces règles garantissent la sécurité du cycliste et aussi celle des autres usagers.



### ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES / ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS



### Conseils pratiques :

**Le casque** : le conducteur, comme le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de **moins de 12 ans** doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle.

Ce casque doit être attaché. Le casque de vélo est fortement recommandé quel que soit votre âge, même adulte, et quels que soient vos trajets. En cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (135 €).

**Le gilet jaune fluo** : Pour circuler la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un vélo doit porter hors agglomération un gilet de haute visibilité. Ne pas respecter cette obligation est puni par une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

### Règles de sécurité :

**Le Vélo à Assistance Électrique (VAE)** : la loi interdit l'utilisation d'un vélo électrique sur route pour les enfants de **moins de 14 ans** (Art. R211-2 du Code de la Route).

**Chaussées et trottoirs** : En l'absence de pistes ou bandes cyclables, les cyclistes circulent sur le côté droit de la chaussée. Ne roulez pas sur les trottoirs, c'est autorisé seulement pour les enfants de **moins de 8 ans**.

**Écouteurs et téléphone** : Il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio).

L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

**Vitesse** : Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton. Dans les aires piétonnes, circulez à l'allure du pas. En Europe, la législation prévoit une vitesse restreinte à 25 km/h pour les VAE.

### Sanctions des principales infractions au code de la route associées pour les vélos :

**11 €** : défaut d'éclairage,

**35 €** : changement de direction sans avertissement préalable, circuler à plus de 2 de front sur la chaussée, avoir un passager sur son vélo (sans siège fixé au véhicule), remorquage, non-respect de l'arrêt au feu orange

**68 €** : défaut de freinage

**135 €** : circuler sur un trottoir en agglomération, tenir en main son téléphone, porter des écouteurs, rouler en sens interdit, non respect de l'arrêt au feu rouge, non respect de l'arrêt à un stop, remonter les files par la droite, circuler sous emprise de l'alcool (entre 0.25 et 0.4 mg/l d'air expiré), vitesse inadaptée, non respect de la priorité de passage à l'égard des piétons.

## LES AMOUREUX DES BANCS PUBLICS

Si vous avez pris le temps de flâner le long de nos beaux chemins communaux, vous avez peut-être remarqué que **4 nouveaux bancs** ont été installés.  
Devinez où ils se trouvent ?



1 - Sur les hauteurs pour profiter de la vue...



2 - Après l'effort, le réconfort...



3 - Tout amateur de sport saura vite repérer celui-ci...



4 - Herbeys en pause panoramique sur celui-là...

Un grand merci à **Claude Souvignet** pour la fabrication des bancs (CCH-Mobilité - <https://collectifcitoyenherbeys.fr>) et aux services techniques pour la pose !

Réponses :

1 - Le chemin des Crêtes

2 - Le chemin des Terres

3 - Le Stade

4 - Le chemin du Plâtre

## LA COMMUNE RÉCOMPENSÉE !

Le 21 mai, la Commune s'est vue attribuer le titre honorifique de « Membre bienfaiteur en 2025 des Amis de la gendarmerie », un titre remis par **Jean-Claude Bizec**, Président du comité 38-1 Grenoble, et **Carole Sanchez**, secrétaire de l'association.

L'association Les Amis de la gendarmerie a pour vocation de contribuer au rayonnement de la gendarmerie. Sont déclarés membres bienfaiteurs les membres actifs qui versent une cotisation annuelle de 100 à 999 €. La commune herbigeoise est adhérente depuis plusieurs années.

**Françoise Fontana** explique combien les (bonnes) relations mairie-gendarmerie sont essentielles : « Une coopération étroite permet de mieux gérer la sécurité dans la commune en mettant en place des mesures préventives, notamment la prévention de la délinquance. Ensemble, nous pouvons mener une campagne de sensibilisation et agir localement. Par ailleurs, en cas de crise (incendies, inondations...), il est crucial de pouvoir se coordonner pour gérer la panique générale, ou pour gérer secours et assistance. ». Françoise Fontana a rappelé aussi que « des projets locaux peuvent être développés pour améliorer la qualité de vie des habitants (médiation sociale, évènements communautaire). » Enfin, l'échange d'informations sur les besoins ou préoccupations des uns et des autres permet « d'apporter un soutien, voire une résolution de problème ».



## PASSATION DE COMMANDEMENT AU SDIS

La cérémonie de passation de commandement entre le lieutenant **Olivier DIDIER**, sortant, et l'adjutant-chef **Cédric DIDIER**, entrant, s'est tenue le 23 mai à la Maison Pour Tous. Une cérémonie qui, bien que placée sous un cadre protocolaire très précis, n'en a pas moins été très émouvante.

Olivier DIDIER a été sapeur-pompier pendant trente-cinq années dont quinze ans à la tête de la caserne d'Herbeys. Ces nombres traduisent des milliers d'heures d'engagement, des centaines d'interventions, et surtout, un dévouement sans faille pour la commune. Il explique son engagement tout simplement : « Mon grand-père était chef de caserne à Herbeys, tout comme mon père et plusieurs de mes oncles. Être sapeur-pompier volontaire, c'est un peu une institution dans la famille et c'est donc tout naturellement que je me suis engagé dès mes 16 ans. »

En collaboration avec la mairie, le SDIS a participé à la mise en place d'une convention permettant, aux sapeurs-pompiers qui partent en intervention, d'assurer gracieusement la garde de leurs enfants à la cantine et au périscolaire.

Françoise Fontana, après avoir remercié Olivier pour avoir incarné avec tant de dignité les valeurs du service public, a souhaité la bienvenue à Cédric DIDIER qui prend la relève à la tête du commandement et lui a exprimé tous ses vœux de plein succès dans sa nouvelle mission.



**Cédric DIDIER** (à l'extrême gauche de la photo) et **Olivier DIDIER** (à l'extrême droite de la photo)



**Cédric DIDIER** lors de la cérémonie de passation de commandement à la tête de la caserne d'Herbeys.

## CARTE TATTOO POUR NOS COLLÉGIENS



Le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf, propose aux collégiens isérois la **carte Tattoo** qui permet, aux élèves ayant souscrit **gratuitement au dispositif** de bénéficier de **60 €** pour les inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles ou artistiques. Les dépenses en librairies, spectacles vivants et cinémas labellisés « art et essai », seront également possibles dans la limite de **10 €** par an. Ce montant est bonifié de 60 € par la Caf de l'Isère pour les activités culturelles et artistiques des familles dont le quotient familial est inférieur à 1200 €.

Pour les élèves ayant souscrit au dispositif, la carte Tattoo Isère sera envoyée au domicile de chaque nouveau collégien dès la prochaine rentrée scolaire. Elle est valable pour toute la durée de sa scolarité (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).

Toutes les informations du dispositif sont accessibles sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr).

## INAUGURATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le 1<sup>er</sup> juillet, en présence de **Christophe FERRARI**, Président de Grenoble-Alpes Métropole, Madame le Maire a procédé à l'inauguration d'une borne de recharge pour véhicules électriques (borne IRVE Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques).

Cette borne, d'une puissance de 7 KW, est installée sur la place du marché et permet de recharger deux véhicules en simultanément. Son usage est qualifié de « normal » pouvant prendre plusieurs heures pour recharger un véhicule électrique (la nuit, entre deux journées de travail, par exemple).

L'ensemble des travaux et procédures afférentes à l'installation de la borne ont été pris en charge par Grenoble-Alpes Métropole. Avec cette action, la commune d'Herbeys affirme sa volonté d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air. En offrant sur son territoire, grâce à l'aide de la Métropole, ce nouveau service de recharge

électrique, la commune soutient le développement d'une mobilité plus durable qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique.

L'installation de cette borne fait suite à plusieurs actions que la commune a déjà engagées :

- Signature de la charte Plan Climat Air Energie
- Travaux pour la préservation des forêts
- Incitation aux déplacements doux et au covoiturage
- Limitation des emballages avec une action ciblée à la cantine où les desserts lactés / fruités sont livrés en seau et servis dans les verres pour éviter que 150 pots ne soient jetés chaque jour !
- La préservation de l'environnement fait partie intégrante du projet pédagogique scolaire : les enfants sont sensibilisés par les agents, dès la maternelle et pendant toute leur scolarité, au respect de l'environnement, à la limitation du gaspillage alimentaire, au tri des déchets, à l'économie de l'eau, à l'économie de l'énergie.

Des actes qui s'additionnent et se complètent pour transformer notre territoire et le rendre à la fois plus durable mais aussi plus résilient face à l'enjeu actuel du changement climatique.



## La commune élabore son Plan Communal de Sauvegarde

La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) devrait être **opérationnel au second semestre 2025**. Ce plan, faisant effort sur la prévention, l'anticipation, la protection et la coordination, vise à renforcer la sécurité de notre commune face aux risques majeurs (naturels et technologiques). Dans ce cadre, un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** vous sera distribué à la rentrée et sera également disponible sur notre site internet.

Nous mettons également en place un **registre des personnes vulnérables afin d'apporter une aide adaptée en cas de crise**. Par ailleurs, nous étudions la possible création d'une **réserve communale de sécurité civile** afin de soutenir les services municipaux en cas d'évènement grave. *Votre engagement et votre collaboration sont essentiels pour faire de notre commune un lieu résilient.*

**Vous pouvez, si vous le souhaitez, être inscrit sur le registre des personnes susceptibles de vulnérabilité dans ces situations exceptionnelles.**

Ce registre nominatif permet d'identifier et de porter assistance aux personnes qui y sont recensées. Sa finalité est exclusivement limitée à la mise en œuvre des mesures de protection immédiates des personnes qui y sont inscrites en cas de risques exceptionnels. Il peut alors être transmis aux services de secours. Votre inscription n'est pas une obligation. *Vous disposez d'un droit d'accès*

Selon la réglementation éditée par le ministère de l'intérieur, les personnes concernées par ce registre, sont :

- **Les personnes âgées de 65 ans et plus**, résidant à domicile, notamment les personnes privées de ressources suffisantes pouvant bénéficier, soit d'une aide à domicile, soit d'un accueil chez des particuliers,
- Les personnes âgées de **plus de soixante ans reconnues inaptes au travail** résidant à leur domicile,
- **Les personnes adultes handicapées** bénéficiant notamment d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et résidant à leur domicile,
- Vous pouvez également demander **l'inscription d'une personne dont vous êtes le représentant légal**.

Si vous souhaitez être inscrit, veuillez **communiquer les données suivantes à [commune.herbeys@wanadoo.fr](mailto:commune.herbeys@wanadoo.fr)**

- Nom et prénoms
- Date de naissance
- Adresse à Herbeys
- Numéro de téléphone dont votre portable
- Le cas échéant, le nom et le téléphone de la personne à prévenir

## Une réserve communale de sécurité civile à Herbeys, prête à intervenir en situation de crise majeure, pourquoi pas !

*La réserve de sécurité civile est une équipe de bénévoles pouvant intervenir en appui aux services publics de secours et d'urgence en cas d'évènements excédant leurs moyens habituels.*

### Ses missions ?

Des actions de sauvegarde de la population : de la prévention, de l'assistance ou encore des missions plus opérationnelles en situation de crise.

### Quand intervenir ?

Dans les situations d'urgence qui nécessitent réactivité et efficacité, en étroite collaboration avec les pompiers par exemple et sous la coordination d'une cellule de crise.

### Quelle disponibilité ?

Le temps de bien comprendre ce qu'est le plan de sauvegarde, d'imaginer des scénarii réalistes, d'actualiser les outils qui pourraient être utiles...

### Qui peut participer ?

Vous avez le sens de l'organisation ou celui de la communication ou encore de la gestion matérielle.

Vous avez des compétences techniques ou physiques à mettre au service d'autrui... ou plus simplement vous avez envie d'aider!

Il n'y a pas de critère particulier, ni de condition d'âge pour être bénévole.

### Sur quel aspect intervenir ?

Vous mettrez en œuvre le plan de sauvegarde le jour J.

Par anticipation, il faut repérer ce qui vous convient, sur quel aspect intervenir. Vous pourrez ensuite suivre des formations.

En vidéos...



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal d'Herbeys s'est réuni à 19h.  
Mr Denis CLOR est désigné secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Étaient présents : Fabrice AUBERT, Denis CLOR, Éric DEGROISSE, Dorisse DELEPINE, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Annick MICHOU, Isabelle PATUREL, Odile SOUVIGNET, Olivier ULRICH, Stéphane VINCENT.  
Mr Fleury présent de la délibération 16 à la délibération 24  
Absents excusés : DECOOL Caroline (pouvoir donné à Françoise FONTANA), Gilberte TORRE (pouvoir donné à Dorisse DELEPINE) et Pascal RABOT (pouvoir donné à Olivier ULRICH)

Secrétaire de séance : Mr Denis CLOR

Nombre de membres en exercice : 14

Ouverture de séance : 19h

Nombre de votants : 14 de la délibération 16 à la délibération 24, puis 13 pour les délibérations 25, 26, 27 et 28.

Nombre de membres présents : 11 de la délibération 16 à la délibération 24, puis 10 pour les délibérations 25, 26, 27 et 28.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal : 30.03.2025

### N°2025- 16

#### **Objet : Mandat au CDG38 (Centre De Gestion de l'Isère) pour représenter et négocier au nom de la commune lors des consultations de contrats groupes mutuelle santé et assurance statutaire**

Rapporteur : Françoise FONTANA

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025), et un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces procédures, avec les échéances prévisionnelles à effet du 01/01/2027.

Aussi, afin d'offrir à la commune la possibilité d'adhérer à ces deux offres, et de bénéficier des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou non le contrat proposé.

Le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat ou pour deux.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- **Donne** mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors de la consultation du contrat groupe relatif à la mutuelle santé pour les agents,

- **Donne** mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors de la consultation du contrat groupe relatif à l'assurance statutaire de la commune,

[Vote : à l'unanimité](#)

**N°2025- 17****Objet : Création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Rapporteur Stéphane VINCENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2° ,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le renfort de l'équipe technique pour les missions dévolues au service, d'entretien des bâtiments, des espaces verts, des abords de voiries et de mise en place des festivités,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la création à compter du 26 mai 2025, d'un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier, d'activité dans le grade de d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 33h30 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 semaines allant du 26 mai 2025 au 27 juin 2025 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence l'indice brut 432 (indice majoré 387) du grade d'adjoint technique.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Approuve**, la création d'un emploi non permanent, pour 5 semaines, pour les missions dévolues au service technique, d'entretien des bâtiments, des espaces verts, des abords de voiries et de mise en place des festivités.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant au recrutement des agents dans le cadre de cet accroissement saisonnier d'activité.

[Vote : à l'unanimité](#)

**N°2025- 18****Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Rapporteur : Françoise FONTANA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Considérant ce qui suit :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promu – promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Il convient de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de fixer par délibération, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

[Madame Le Maire demande une suspension de séance pour permettre à la DGS de répondre aux questions des élus.](#)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 30 JUIN 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer les taux de promotion d'avancement de grade par le dispositif suivant :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Agent technique territorial	Agent technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100

- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- **Décide** de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : pour : 1    contre : 8    abstention : 5

### N°2025- 19

#### Objet : Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Rapporteur : Françoise FONTANA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des missions de l'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux, et au regard de son avancement de grade par ancienneté, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- **D'instituer** selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, de l'emploi d'agent technique territorial à temps non complet au service technique, et la création, à compter de la même date, d'un emploi d'agent technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au service technique relevant de la catégorie C.

- **De modifier** le tableau suivant : Service Technique

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien	Agent technique territorial	C	1	0	22h/hebdo
Agent d'entretien polyvalent	Agent technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	22h/hebdo

- **De mettre à jour** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants,
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- **De charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## Annexe délibération

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2025

Grade ou emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaire	Postes vacants	Temps complet	Temps non complet
<b>Filière Administrative</b>							
Attaché	A	1	1			1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1			1	
Adjoint administratif	C	1	1			1	
<b>Filière Technique</b>							
Agent de maîtrise principal	C	1	1			1	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2			2	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1				1
Adjoint technique	C	1	0				0
<b>Filière Culturelle</b>							
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1				1
<b>Filière Sociale</b>							
ATSEM	C	2	1	1		1	1
<b>Filière Animation</b>							
adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1				1
adjoint d'animation	C	1	1				1

[Vote : contre à l'unanimité](#)

**N°2025- 20****Objet : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation au 01/09/2025**

Rapporteur Françoise FONTANA

Vu :

- Le Code Général des Collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- Le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
- Le budget communal,
- Le tableau des effectifs,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins liés à l'organisation et à l'encadrement des activités périscolaires de cantine et de garderie et à l'entretien des bâtiments communaux,

Madame le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste à temps non complet équivalent à 28 heures par semaine, au service scolaire, au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour affectation à la fonction d'encadrant périscolaire polyvalent. Madame Le Maire précise que ce poste sera ouvert aux agents contractuels.

Après délibération, le conseil municipal :

**Décide** la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet 28 heures par semaine compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

[Vote : à l'unanimité](#)

**N°2025- 21****Objet : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2025**

Rapporteur Françoise FONTANA

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,  
Le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,  
Le budget communal,  
Le tableau des effectifs,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins liés à l'encadrement des enfants de classe de maternelles, à l'organisation et à l'encadrement des activités périscolaires de cantine et de garderie,  
Madame le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste à temps complet, au service scolaire, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour affectation à la fonction d'ATSEM. Madame Le Maire précise que ce poste sera ouvert aux agents contractuels.

Après délibération, le conseil municipal :

**Décide** la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

[Vote : à l'unanimité](#)

**N°2025- 22****Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial au 01/09/2025**

Rapporteur Françoise FONTANA

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,  
Le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,  
Le budget communal,  
Le tableau des effectifs,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins liés à l'accueil en mairie et à la bibliothèque ainsi que pour la gestion administrative des demandes des usagers,  
Madame le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste à temps complet, au service administratif, au grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour affectation à la fonction d'agent d'accueil polyvalent.

Après délibération, le conseil municipal :

**Décide** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

[Vote : à l'unanimité](#)

## N°2025- 23

### Objet : Convention avec le CDG38 pour une prestation « dossiers retraites »

Rapporteur Françoise FONTANA

La Collectivité confie au CDG38 le traitement dématérialisé des dossiers de retraite des agents concernés.

Par délibération du 13 octobre 2022 (modifiée le 30 novembre 2023), le conseil d'administration du CDG38 a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification des prestations ne rentrant pas dans ses missions obligatoires :

- 500€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation sans Accompagnement Personnalisé à la Retraite (APR) préalable
- 250€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (avec APR, DAP ou liquidation partielle préalable)
- 250€ pour la réalisation d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 250€ pour DAP en réalisation totale ne peut être réalisée qu'un an avant le départ effectif de l'agent
- 125€ pour DAP en contrôle
- 250€ pour la réalisation d'un dossier d'APR (études préalables à la liquidation qui facilitent la réalisation du dossier de liquidation lors du départ effectif de l'agent et fiabilise le compte individuel retraite)
- 250€ pour le contrôle du dossier avant liquidation
- 125€ pour le contrôle d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 125€ pour le contrôle d'une estimation de pension
- 250€ pour les dossiers de régularisation de cotisations et de rétablissement au régime général.

Il est rappelé l'étendue des prestations du CDG38, en plus des missions obligatoires de fiabilisation des comptes individuels retraite :

- L'information aux collectivités sur la réglementation ; animation de séances d'information et publication des notes d'information de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
- Le conseil des collectivités sur la réglementation retraite
- La réalisation de la prestation APR
- Le conseil sur la constitution des dossiers
- Le contrôle et le suivi des dossiers :
  - Vérification des dossiers de retraite (liquidation)
  - Retraite normale (âge légal)
  - Pension de réversion
  - Limite d'âge
  - Parents de 3 enfants
  - Catégorie Active
  - Conjoint invalide
  - Enfant invalide
  - Fonctionnaire handicapé
  - Vérification des dossiers préalables à la retraite :
    - \*Qualification du Compte Individuel Retraite (QCIR)
    - \*Estimation Indicative Globale
    - \*Dossiers de demande d'avis préalables
  - Validation de service
  - Régularisation de cotisation
  - Rétablissement au régime général
- La réalisation des dossiers : contrôle de la carrière, saisie du dossier de liquidation, et demande d'avis préalable ; contrôle de la carrière et saisie du Compte Individuel Retraite.

La Collectivité s'engage à adresser les demandes d'études de dossiers de liquidation dans un délai raisonnable qui ne peut être inférieur à 6 mois avant la date de radiation des cadres.

Toute demande d'APR devra être faite au minimum 12 mois avant le départ effectif de l'agent.

Un formulaire de saisine complétée et signée devra être rempli par la Collectivité en y joignant toutes les pièces demandées :

La Collectivité s'engage à transmettre au CDG38 tous les justificatifs nécessaires à la réalisation de sa mission.

La Collectivité et le Centre De Gestion s'engagent à utiliser la plate-forme PEP'S (Plateforme des Employeurs Publics) de la CNRACL pour tous les processus dématérialisés.

Le CDG38 vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité de la collectivité. Dans la mesure où la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la Caisse des Dépôts, la collectivité ne saurait engager la responsabilité du CDG38 de quelque manière que ce soit.

Le Centre De Gestion de l'Isère assure une mission de contrôle, d'aide et de conseil à la collectivité qui reste dans le cadre de ses prérogatives légales totalement responsable de la situation administrative de ses personnels.

Il est proposé au conseil d'approuver la poursuite de cette prestation au 1er juillet 2025 et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG38.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer la convention prestation dossiers retraites avec le CDG 38.

[Vote : à l'unanimité](#)

#### **N°2025- 24**

#### **Objet : Demande de subvention Sylv'ACCTES pour travaux sylvicoles au Fournet– exercice 2025**

Rapporteur : Odile SOUVIGNET

Suite à la plantation de chênes, réalisée en 2022, sur la parcelle 14 au Fournet, il est nécessaire de réaliser le dégagement manuel de cette plantation pour la seconde année consécutive, l'entretien annuel et régulier est indispensable. Le montant de ces travaux par l'Office National des Forêts (ONF) est de 2 369.46 € HT.

Conformément au programme de certification forestière PEXCF n°10-21-3/0288, une demande de subvention peut être déposée auprès de l'association " Sylv'ACCTES, des forêts pour demain" qui a précédemment aidé à la plantation et au premier dégagement des arbres. Une aide de 1 184,73€ HT est demandée. Ce montant dépasse le plafond autorisé car le nombre de tiges à couper est très important.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Confirme** l'opération de dégagement manuel de la plantation de chênes avec maintien du gainage en parcelle 14 au Fournet pour l'exercice 2025,

- **Mandate** Madame le Maire pour effectuer la demande de subvention auprès de Sylv'ACCTES et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

[Vote : à l'unanimité](#)

## N°2025- 25

### Objet : Attribution de subventions aux associations locales

Rapporteur : Fabrice AUBERT

Vu l'article L 2311-7 du CGCT précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n°2025-08 approuvant le budget primitif du budget communal principal avec un crédit de 8 500 € inscrit au compte 65748-Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé et associations,

Compte tenu des demandes reçues et traitées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Approuve** l'attribution des subventions de fonctionnement courant pour les associations, demandées ci-dessous dans le cadre du Budget communal 2025.

Associations	Siège social	Subventions votées en 2024	Subventions votées en 2025
MPT	Herbeys	4 100 €	4 100 €
APEH	Herbeys	650 €	650 €
Amicale des pompiers d'Herbeys	Herbeys	1 100 €	1 100 €
ACCA	Herbeys	200 €	200 €
La clique des Pompiers	Brié et Herbeys	300 €	300 €
UMAC Herbeys	Herbeys	300 €	300 €
Collectif Citoyen d'Herbeys	Herbeys	400 €	400 €
GILFA 38	Herbeys	200 €	200 €
Prévention Routière	Herbeys		250 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 500 €</b>

[Vote : à l'unanimité](#)

## N°2025- 26

### Objet : Bail bureau grange du Chateau

Rapporteur : Denis CLOR

Suite à la réhabilitation de la grange communale du Château d'Herbeys, la Commune d'Herbeys a proposé à la location un bureau d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> avec sanitaire, en rez-de-chaussée du bâtiment situé 30 Route du Villard.

Dans le cadre de la mise à disposition de ce local à un professionnel paramédical, la Commune d'Herbeys prévoit de conclure un bail professionnel, qui a pour objet de préciser les conditions d'occupation.

Le loyer fera l'objet d'une révision annuelle au 1<sup>er</sup> septembre en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE ;

Ainsi, le Conseil Municipal, après en délibéré :

**Autorise** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le bail professionnel à intervenir entre la Commune d'Herbeys et le locataire.

[Vote : à l'unanimité](#)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 30 JUIN 2025

N°2025- 27

**Objet : Représentation des communes au sein du Conseil Métropolitain**

Rapporteur : Stéphane VINCENT

Monsieur Fleury rapporte qu'en 2026, aura lieu le renouvellement général des conseils municipaux et celui du Conseil métropolitain. Pour ce dernier, les communes peuvent conclure un accord, à la marge, sur le nombre et la répartition des sièges sous certaines conditions strictement encadrées par la loi.

Ainsi, le VII de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'État dans le département [...], au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ».

Ce même article fixe le nombre de délégués et de déléguées en fonction de la population municipale de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) considéré (III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT) et détermine les modalités de répartition des sièges entre les communes (IV de l'article L. 5211-6-1 du CGCT). Ainsi, Grenoble-Alpes Métropole comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 449 509 habitantes et habitants, le nombre de sièges du conseil de la Métropole est fixé à 80, à répartir à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les communes n'ayant pas pu bénéficier de la répartition de sièges à la représentation proportionnelle (soit 30 communes), se voient attribuer un siège de droit, au-delà de l'effectif de 80 sièges fixé au vu de la population de la Métropole.

En application de ces dispositions, il en ressort la répartition des sièges suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun	P=proportionnel F=forcé à 1 siège	Ratio de représentativité
Grenoble	156 389	34	P	89%
Saint-Martin-d'Hères	38 022	8	P	86%
Échirolles	36 708	8	P	89%
Fontaine	22 471	5	P	91%
Meylan	18 790	4	P	87%
Saint-Égrève	17 930	4	P	91%
Seyssinet-Pariset	11 784	2	P	69%
Sassenage	11 579	2	P	71%
Le Pont-de-Claix	10 846	2	P	75%
Eybens	10 095	2	P	81%
Vif	8 557	1	P	48%
Varces-Allières-et-Risset	8 314	1	P	49%
Seyssins	8 087	1	P	51%
Claix	7 840	1	P	52%
Gières	7 353	1	P	56%
Vizille	7 316	1	P	56%
Domène	6 777	1	P	60%
La Tronche	6 447	1	P	63%
Saint-Martin-le-Vinoux	5 957	1	P	69%
Corenc	4 177	1	F	98%
Vaulnaveys-le-Haut	4 018	1	F	102%

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 30 JUIN 2025

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun	P=proportionnel F=forcé à 1 siège	Ratio de représentativité
Jarrie	3 925	1	F	104%
Fontanil-Cornillon	3 410	1	F	120%
Champ-sur-Drac	3 344	1	F	122%
Saint-Georges-de-Commiers	2 691	1	F	152%
Brié-et-Angonnes	2 509	1	F	163%
Noyarey	2 321	1	F	176%
Saint-Paul-de-Varces	2 212	1	F	185%
Poisat	2 120	1	F	193%
Le Gua	1 883	1	F	217%
Champagnier	1 506	1	F	271%
Veurey-Voroize	1 392	1	F	294%
Herbeys	1 498	1	F	294%
Vaulnaveys-le-Bas	1 379	1	F	296%
Le Sappey-en-Chartreuse	1 154	1	F	354%
Notre-Dame-de-Mésage	1 117	1	F	366%
Séchilienne	1 004	1	F	407%
Quaix-en-Chartreuse	926	1	F	441%
Murianette	866	1	F	472%
Venon	836	1	F	489%
Saint-Pierre-de-Mésage	788	1	F	519%
Bresson	671	1	F	609%
Notre-Dame-de-Commiers	527	1	F	775%
Proveysieux	519	1	F	787%
Miribel-Lanchâtre	450	1	F	908%
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	424	1	F	964%
Montchaboud	347	1	F	1178%
Sarceñas	250	1	F	1635%
Mont-Saint-Martin	93	1	F	4394%
<b>Total</b>	<b>449 619</b>	<b>110</b>		

Le ratio de représentativité correspond au rapport suivant :

Cette répartition établie, le même article L.5211-6-1 VI prévoit que, dans les métropoles, les communes peuvent créer et répartir un nombre de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10 % du nombre total de sièges issu de l'application des dispositions du III et du IV.

Ainsi, dans le cas de Grenoble-Alpes Métropole, les communes peuvent créer et répartir un maximum de 11 sièges supplémentaires (110 sièges x 10 %). Toutefois, la part globale de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :

1° Lorsque la répartition effectuée en application des III et IV conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écartere de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que l'attribution effectuée en application du VI maintient ou réduit cet écart (1° du VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT) ;

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 30 JUIN 2025

2° Lorsqu'un second siège serait attribué à une commune ayant bénéficié d'un seul siège à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (sont exclues les communes disposant d'un siège de droit faute de pouvoir en disposer à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne - 2° du VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT).

Au vu du 2° du VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes peuvent créer et répartir jusqu'à 9 sièges supplémentaires au profit des communes ayant bénéficié d'un seul siège à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. La décision de création et de répartition de ces sièges supplémentaires suppose :

- L'accord de la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.
- L'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Les communes membres, qui ne se prononcent pas dans le délai requis, ne seront pas comptabilisées dans le calcul de la majorité qualifiée requise à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** la création de 9 sièges supplémentaires en application du VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, soit un total de 119 sièges au sein du conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2026 ;

- **Approuve** la répartition des sièges au sein du Conseil de la Métropole à l'occasion du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2026 comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition suivant accord prévu au VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT	P=proportionnel F=forcé à 1 siège	Ratio de représentativité
Grenoble	156 389	34	P	82,00 %
Saint-Martin-d'Hères	38 022	8	P	79 %
Échirolles	36 708	8	P	82 %
Fontaine	22 471	5	P	84%
Meylan	18 790	4	P	80%
Saint-Égrève	17 930	4	P	84%
Seyssinet-Pariset	11 784	2	P	64%
Sassenage	11 579	2	P	65%
Le Pont-de-Claix	10 846	2	P	70%
Eybens	10 095	2	P	75%
Vif	8 557	2	P	88%
Varces-Allières-et-Risset	8 314	2	P	91 %
Seyssins	8 087	2	P	93%
Claix	7 840	2	P	96 %
Gières	7 353	2	P	103%
Vizille	7 316	2	P	103 %

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 30 JUIN 2025

Nom de la commune	Population municipale	Répartition suivant accord prévu au VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT	P=proportionnel F=forcé à 1 siège	Ratio de représentativité
Domène	6 777	2	P	111 %
La Tronche	6 447	2	P	117 %
Saint-Martin-le-Vinoux	5 957	2	P	127%
Corenc	4 177	1	F	90 %
Vaulnaveys-le-Haut	4 018	1	F	94 %
Jarrie	3 925	1	F	96%
Fontanil-Cornillon	3 410	1	F	111%
Champ-sur-Drac	3 344	1	F	113%
Saint-Georges-de-Commiers	2 691	1	F	140%
Brié-et-Angonnes	2 509	1	F	151 %
Noyarey	2 321	1	F	163 %
Saint-Paul-de-Varces	2 212	1	F	171 %
Poisat	2 120	1	F	178%
Le Gua	1 883	1	F	201%
Champagnier	1 506	1	F	251 %
Veurey-Voroize	1 392	1	F	271 %
Herbeys	1 498	1	F	272 %
Vaulnaveys-le-Bas	1 379	1	F	274 %
Le Sappey-en-Chartreuse	1 154	1	F	327 %
Notre-Dame-de-Mésage	1 117	1	F	338 %
Séchilienne	1 004	1	F	376 %
Quaix-en-Chartreuse	926	1	F	408 %
Murianette	866	1	F	436%
Venon	836	1	F	452 %
Saint-Pierre-de-Mésage	788	1	F	479 %
Bresson	671	1	F	563 %
Notre-Dame-de-Commiers	527	1	F	717 %
Proveysieux	519	1	F	728 %
Miribel-Lanchâtre	450	1	F	839 %
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	424	1	F	891 %
Montchaboud	347	1	F	1089 %
Sarcenas	250	1	F	1511 %
Mont-Saint-Martin	93	1	F	4062 %
<b>Total</b>	<b>449 619</b>	<b>119</b>		

Vote : \_\_\_\_\_ Abstention : 7 \_\_\_\_\_ Pour : 5 \_\_\_\_\_

Mme DELEPINE ne prend pas part au vote

**N°2025- 28****Objet : Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) d'Herbeys**

Rapporteur : Odile SOUVIGNET

En cas de catastrophe sur le territoire, le Maire est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés, au titre de son pouvoir de police. Pour ce faire, il s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui identifie et organise les actions qui devront être mises en œuvre par la commune en cas de crise.

Cependant pour mener à bien l'ensemble des opérations nécessaires à une gestion de crise efficace et opérationnelle, face aux risques sur notre territoire et afin de nous adapter à cette nouvelle réalité, il sera nécessaire de mobiliser d'importants moyens humains.

Pour aider la Collectivité à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L724-1 à L724-14 du code de la sécurité intérieure. Cette réserve vient en appui aux services de secours et d'urgence existants.

Les réservistes seront recrutés selon les conditions fixées par arrêté municipal, ils seront signataires d'un Engagement à servir dans la Réserve Communale (ERS) et de la Charte de la réserve civique. Leur accès dans la RCSC leur permettra de bénéficier de formations ainsi que d'une couverture assurancielle.

Plus généralement, les missions, l'organisation et le fonctionnement de la RCSC seront précisés par arrêté du maire. Ce même arrêté constituera le règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Le principe d'implication et d'action des réservistes est le bénévolat.

L'objectif de la Réserve Communale de Sécurité Civile est de participer au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise ou de catastrophe. Pour y participer, il faut remplir les conditions précisées dans le règlement intérieur de la RCSC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création de la RCSC et d'autoriser Madame le Maire à fixer les modalités et les règles concernant la gestion de ce nouveau service public.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile à Herbeys, en faisant appel aux citoyens de la commune, afin de renforcer les capacités locales de gestion de crise et d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance à la population en cas de sinistre ou de catastrophe
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

[Vote : à l'unanimité](#)

Fin de séance à : 21h

Questions diverses :

Signalétique toilettes publiques : choix du modèle

## FORTES CHALEUR, CANICULE

### Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

### Comment me protéger ?



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

La canicule ou les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé pour chacun d'entre nous, et particulièrement chez les **personnes les plus vulnérables** (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...).

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer **AVANT** les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

### Les recommandations en cas de fortes chaleurs :

**Rafraîchir son habitation** : Pensez à fermer vos volets ou rideaux et à maintenir les fenêtres fermées dans la journée. Pensez également à provoquer des courants d'air dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure (généralement le matin, le soir et la nuit). Évitez le plus possible d'allumer les lumières et plus généralement les appareils électroniques.

**Éviter les activités extérieures** nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.) **Éviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 21h)**.

**Bien se désaltérer** : buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins **1 litre et demi par jour**, (sauf en cas de contre-indication médicale).

Certaines **personnes âgées** peuvent ne pas avoir conscience de la perception de la soif et ont tendance à moins s'alimenter que d'habitude. La hausse des températures extérieures favorise la hausse de la température corporelle. **Veillez à ce que vos proches s'hydratent suffisamment** surtout en période de fortes chaleurs. Par exemple, il faut consommer 0,5 l d'eau supplémentaire par jour si sa température corporelle passe de 37 à 38 °C.

La chaleur expose **les nourrissons et les enfants** au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide. Prenez des précautions en limitant les sorties et en respectant les recommandations générale : rester au frais et s'hydrater. En cas de troubles de la conscience, de refus ou d'impossibilité de boire, de coloration anormale de la peau, de fièvre supérieure à 40°C, appelez sans tarder le Samu en composant le 15.



## COLLECTE DES DÉCHETS

Comme chaque année, avec l'arrivée des fortes chaleurs, les horaires de collecte des déchets changent. Du **1er juillet au 31 août 2025**, vous serez collectés entre **7h et 14h** (et de 6h à 13h en cas de plan canicule de niveau 3 déclenché par Madame la Préfète sur la période de juin à septembre). **Les circuits et jours de collecte restent inchangés.**

Si vous avez un doute n'hésitez pas à consulter notre moteur de recherche :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/12-jours-de-collecte-des-poubelles.htm#par158>

## DÉCHÈTERIES MÉTROPOLITAINES

À partir du lundi 1er juillet et jusqu'au 31 août 2025, en raison des épisodes de canicule qui s'annoncent chaque année plus nombreux, la Métropole grenobloise adapte et simplifie les horaires des déchèteries métropolitaines pour l'été.

**Horaires d'ouverture : de 8h15 à 14h.**

Pour toute question, vous pouvez contacter la Métropole au 0 800 500 027 (numéro vert)

## IZICI : UN PORTAIL DE DÉMARCHE EN LIGNE POUR SIGNALER UN PROBLÈME

La Métropole simplifie le parcours usager en mettant en place un formulaire unique pour signaler tout **problème de voirie** ou de **déchets** :

<https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/signaler-un-probleme-collecte-et-voirie/>

Remplissez le formulaire en ligne en cliquant sur les choix qui se proposent à vous, Suivez les différentes étapes et validez votre envoi. Vous aurez également la possibilité de suivre le traitement de votre démarche en renseignant le code de suivi obtenu lors de la validation de la demande initiale.

## RETOUR EN IMAGES

### APPRENTISSAGE DU VÉLO À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les cinq classes de l'école élémentaire ont bénéficié de l'intervention gratuite d'initiation « Vélo + » de l'association Cycléo, une initiative en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole.

2 heures par classe en ce début de printemps pour aborder l'apprentissage :

- de la sécurité : savoir mettre son casque, vérifier freins, pneus et hauteur de la selle de son vélo,
- du savoir rouler : petits parcours, exercices pour développer l'équilibre, maîtriser son véhicule et rouler en autonomie.



## RETOUR EN IMAGES

### RALLYE D'ORIENTATION : PRES DE 300 PERSONNES SUR LA LIGNE DE DÉPART

Organisé par l'**Association des Parents d'Élèves d'Herbeys (APEH)**, pour soutenir le financement de sorties scolaires des enfants, et avec la participation de **Sandrine Béranger**, athlète reconnue comme l'une des meilleures traileuses françaises, le rallye d'orientation s'est déroulé le 11 mai, à partir du terrain de foot de la commune.

Petits et grands ont franchi la ligne de départ entre 9h et 11h après avoir choisi leur parcours :

- Parcours de l'Ecureuil,
- Parcours du Chevreuil,
- Parcours du Sanglier.

À noter les parcours inédits de cette édition traversant des parcelles exceptionnellement ouvertes pour le rallye d'orientation.

Les moyens et petits parcours ont traversé des champs privés pour lesquels le propriétaire, **Jean-Pierre Finé**, a donné son autorisation.

Le grand parcours, 13 kms pour 700m de dénivelé, est passé, lui, sur des chemins de la commune ainsi que sur ceux de Saint-Martin-d'Uriage.

De magnifiques traversées de paysages, des rencontres entre habitants : un rallye rassembleur !



## UN FESTIVAL CULTUREL POUR TOUS LES ÂGES !

Du 12 au 18 mai, le festival d'art vivant **LA PASSERELLE**, organisé sur trois communes partenaires du plateau dont Herbeys, a touché tous les publics de 0 à 90 ans...

La médiathèque, le CCAS et la Maison Pour Tous, partenaires de l'opération, ont ainsi pu rendre la culture accessible au plus grand nombre d'entre vous : **au total, 210 herbigeois ont répondu présents sur ces différents évènements.**

Les **tout-petits de la crèche Herbe et Baby** ont voyagé le temps d'une **Malle aux Histoires**, sur les bords du Nil avec une histoire composée de toute pièce. Les décors (barque, papyrus, vagues), les instruments de musique et les chants ont étonné et ravi enfants et accompagnants.

Les **Herbigeois de plus de 70 ans** ont participé à un **café gourmand avec une lecture musicale** mariant textes et légendes dauphinoises accompagnés de musique baroque avec une formation composée de flûte à bec, violoncelle, clavecin et viole de gambe.

À la médiathèque, en plus du **stage de lecture à voix haute** animé par la marraine du festival, **Emmanuèle AMIELL**, le public s'est laissé emporté par les **lectures à voix haute** des frères **CHAPELET**, du théâtre de l'Asphodèle de Saint-Martin d'Hères.

Enfin, c'est par une **comédie** que s'est achevé ce marathon culturel, interprétée par une compagnie venue des Yvelines avec *Une semaine, pas plus*, pièce de boulevard qui a réuni tous les ingrédients du café-théâtre pour détendre les zygomatiques !



## STAGE AÏKIDO ENFANTS EN MATHEYSINE

C'est avec une grande joie que les petits **Aïkidokas d'Herbeys** sont partis en stage le week-end des 24 et 25 mai à la Mure.

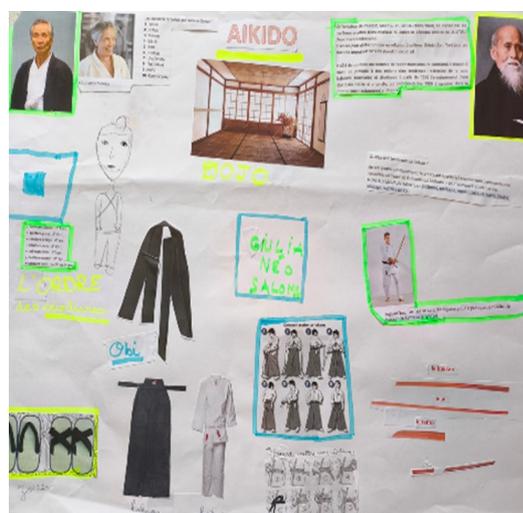
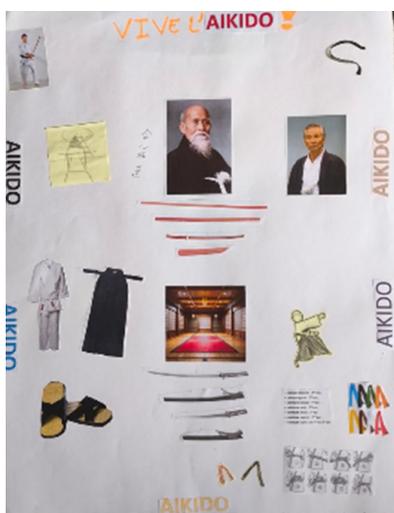
À l'initiative du CIDDSAB (Comité Interdépartemental Dauphiné-Savoie d'Aïkido et de Budo), les enfants du club d'Herbeys encadrés par leurs professeurs, **Gaëtan, Isabelle et Béatrice**, ont participé à un stage regroupant une quarantaine de jeunes pratiquants venus de plusieurs clubs de la région grenobloise.

Parmi les activités organisées autour de l'Aïkido, en plus d'une pratique studieuse, dans une ambiance ludique et conviviale, Clémence, Flora, Giulia, Timothé, Augustin, Isidore, Salomé et Johanna ont participé au concours du meilleur poster pour lequel ils ont remporté les félicitations du jury !

Les valeurs morales de l'Aïkido abordées lors des cours et des stages participent à l'éducation de l'enfant notamment concernant le respect de soi et des autres, l'égalité fille-garçon, le goût de l'effort et de la persévérance, la confiance en soi.

Nous remercions tous les enfants pour leur participation à ce stage ainsi que les parents pour leur soutien et la confiance qu'ils nous accordent tout au long de l'année, en espérant pouvoir renouveler cette expérience enrichissante pour tous, dès la prochaine saison !

Les informations pour la rentrée sont accessibles sur le site de la MPT : <http://mpt-herbeys.fr>



## Animation cuissons low-tech avec le Collectif Citoyen d'Herbeys : cuisiner autrement, c'est possible !



Mercredi 4 juin, malgré une météo incertaine, le Collectif Citoyen d'Herbeys (CCH) a organisé, en partenariat avec le Low-tech Lab, une démonstration de cuissons low-tech, en parallèle du repair-café mensuel. Le public est venu nombreux !

Nous avons pu découvrir des modes de cuisson à la fois économiques, écologiques et ingénieux. Pour animer cette matinée conviviale, le Collectif a fait appel au **Low-tech Lab Grenoble**, une association engagée dans la diffusion de solutions techniques accessibles et durables. Jean-Marie Dyon, herbigeois, est venu présenter ses dispositifs low-tech fabriqués maison.

« Au Low-tech Lab, nous employons le terme low-tech pour qualifier des objets, des systèmes, des techniques, des services, des savoir-faire, des pratiques, des modes de vie et même des courants de pensée, qui intègrent la technologie selon trois grands principes : utile, accessible, durable. »

Plusieurs dispositifs de cuisson low-tech ont été présentés, testés et largement appréciés !

**La crêpière rocket stove** : un franc succès auprès des enfants (et des adultes !)

Le rocket stove est un réchaud à bois très performant qui s'utilise en extérieur, conçu pour maximiser l'efficacité énergétique tout en réduisant les émissions polluantes.

⇒ une combustion très complète, peu de fumée, et une forte température à la sortie.

⇒ très peu gourmand en bois.

Pour en savoir plus : [https://wiki.lowtechlab.org/wiki/Rocket\\_stove](https://wiki.lowtechlab.org/wiki/Rocket_stove)



**Le tube solaire** : un four cylindrique fonctionnant uniquement à l'énergie solaire, idéal pour cuire des légumes ou des cakes salés ou sucrés. Il s'agit d'un tube en pyrex captant le rayonnement solaire grâce à un revêtement sombre extérieur.

Il conserve l'énergie absorbée grâce au vide d'air contenu dans la paroi : la chaleur rentre mais ne sort pas. La température intérieure est de l'ordre de 170° mais peut atteindre 300° en plein ciel dégagé alors que l'extérieur

du tube reste froid. Cette technologie permet d'effectuer des cuissons solaires toutes les journées ensoleillées, même en hiver, car le tube est complètement insensible aux températures extérieures.

**La marmite norvégienne** : deux modèles étaient exposés (une version rigide et une version souple en tissu). Ce dispositif permet de terminer la cuisson d'un plat sans source d'énergie, simplement grâce à une excellente isolation.



## RETOUR EN IMAGES : LOW-TECH

**Le stérilisateur solaire** : parfait pour la conservation de bocaux maison, en utilisant la chaleur du soleil.

Cet appareil, qui monte à 120 °C, conçu au départ pour fondre la cire d'abeilles pour l'apiculture (on l'appelle alors cérificateur solaire), permet également de stériliser les conserves maison. Et, en utilisant les ouïes latérales qui limitent la montée en température à environ 60 °C, il permet aussi de sécher les fruits et légumes ... et le pollen récolté par ce même apiculteur.



**La yaourtière low-tech** : une solution simple pour fabriquer ses propres yaourts.

Avec 1 litre de lait bio à 1,30€, on fabrique 8 yaourts, sans gaspillage : pas d'emballage, pas d'opercule aluminium, pas d'étiquette, pas de transport réfrigéré, etc.

Chaque outil a suscité échanges, questions, et souvent... des envies de fabrication maison !

Le Collectif Citoyen d'Herbeys et le Low Tech Lab peuvent organiser **des ateliers de fabrication** de certains de ces dispositifs. Si l'idée vous tente, que vous soyez bricoleur ou simplement curieux, **faites-nous signe !** Les ateliers sont possibles à partir de 3 personnes intéressées.

⇒ [infos@cch-herbeys.fr](mailto:infos@cch-herbeys.fr)

**Merci à toutes les personnes présentes, et à celles et ceux qui font vivre ces initiatives locales pour un mode de vie joyeux et plus sobre !**

Pour en savoir plus sur les low-tech :

Site du Low Tech Lab : beaucoup de tutoriels disponibles

Documentaire : L'éclosion Low Tech, disponible gratuitement sur Imago Tv

## RETOUR EN IMAGES

### UN VILLAGE EN FÊTE !

Samedi 14 juin, c'était la journée où toutes les notes s'accordent pour célébrer la musique sous toutes ses formes ! De 15h à jusque très tard en soirée, chants et musique ont résonné à la Maison Pour Tous !

Une succession de performances : jam-session pour ouvrir les festivités, danse par les enfants du périscolaire guidés par leur animateur **Laurent Monte**, chorales d'Herbeys et de Vif réunies autour du Gospel et chants africains par leur chef de chœur commun **Benny Owono**, rock n'roll pour rythmer la soirée avec deux groupes grenoblois : *Rox men* et *Rewind us*.

Ce n'est pas moins de 500 personnes qui ont profité de ce bel évènement musical !

Un coup de chapeau aux indéfectibles et nombreux bénévoles, aux services techniques qui ont œuvré depuis la veille pour installer chapiteaux, scènes, tables, chaises, espace de restauration.... Le repas, le « poulet Herbaize » concocté par les équipes des bénévoles a été servi à près de 250 personnes.



### GALA DE DANSE

L'école de danse d'Herbeys s'est produite à l'espace Navarre à Champ-sur-Drac avec le groupe *Attitude* en invité, sur une chorégraphie contemporaine d'Élisabeth Thréhoust.

Le gala qui a suivi, intitulé *Ombres et lumières*, a eu un grand succès. Presque la totalité de l'espace culturel était occupé (280 places sur 300) par des parents debout, qui ont applaudi à tout rompre.

Après le final, **Marie Sohm**, professeure des élèves de l'école de danse et diplômée d'État, a réussi l'exploit d'entraîner toute la salle dans une chorégraphie géante !



## RETOUR EN IMAGES

### UNE BELLE AMBIANCE AU REPAS CHAMPÊTRE DU CCAS

Destiné aux Herbigeois de plus de 70 ans, le repas du CCAS du 17 juin a été un véritable succès et a réuni pas moins de 130 habitants venus partager un moment de détente et de gourmandise.

Un succès qui repose en grande partie sur l'implication de tous, membres du CCAS, services techniques, Claude Zambon que nous remercions pour cette organisation.

Le repas servi à l'assiette a été composé par le traiteur *La Gueule du Loup* et a ravi les papilles ! Quelques enfants de l'école sont venus sur leur pause méridienne pour apporter des éventails faits maison, forts appréciés en cette période de chaleur. Ils ont également poussé la chansonnette pour le plaisir des plus grands ! L'ambiance musicale était d'ailleurs au rendez-vous grâce à la prestation de Régis & Régis qui a su faire vibrer les convives au son de l'accordéon.



### REPAS DE FIN D'ANNÉE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX



Les vacances d'été approchent à grands pas ! L'occasion pour les agents municipaux de fêter, avec quelques jours d'avance, cette fin d'année scolaire !

En présence de Françoise Fontana, les 17 agents se sont retrouvés au *Relais d'Uriage*, le café-restaurant du village : agents du périscolaire et de l'entretien, ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), adjointe à la vie scolaire, personnel de mairie, services techniques au complet avec Élise, dernièrement recrutée pour aider au fauchage !

L'occasion de se souhaiter un bel été et de faire le plein d'énergie pour la rentrée prochaine !

## FÊTE DE LA MAISON POUR TOUS

### FÊTE DU FOOT

Ils étaient tous présents, enfants, parents, encadrants, sous un soleil généreux ! Sous la houlette de Grégory et Benjamin, responsables de l'activité, 40 joueurs de 7 à 19 ans ont participé au dernier tournoi sportif de la saison.

Très attendu, comme chaque année, le tournoi parents-enfants s'est déroulé dans une belle ambiance et confirme combien le sport renforce ce lien entre génération.

Les participants se sont ensuite régalés autour d'un barbecue bien mérité pour clôturer leur année sportive !



### FÊTE DU CIRQUE

Sous un soleil éclatant, les petits et grands circassiens d'Herbeys et de la troupe des Agrès du vent ont enchaîné les acrobaties, les éclats de rire et quelques pirouettes mémorables lors de notre fête du cirque ! Un grand merci à nos supers professeurs pour leur bonne humeur et leur énergie. Une belle journée de partage, de sueur (un peu) et de paillettes (beaucoup), qui a mis des étoiles dans les yeux de tous !



## L'ÉCOLE EST FINIE !

### FÊTE DE L'ÉCOLE - KERMESSSE



Que de monde ce samedi 28 juin pour la fête de l'école suivie de la traditionnelle kermesse animée par l'APEH (Association des Parents d'Élèves d'Herbeys) ! Les classes ont présenté un spectacle de danse sur de la musique africaine avec l'excellent percussionniste **Kikan AYIGAH**. Un grand merci aux enseignantes ! Toute la journée s'est ensuite déroulée dans une ambiance très festive avec le moment très attendu du tirage de la tombola ! Un grand merci aux généreux donateurs de lots !



### BATAILLE D'EAU ET HAIE D'HONNEUR À L'ÉCOLE !

Ce vendredi 4 juillet, les élèves de l'école primaire d'Herbeys ont fêté la fin de l'année scolaire dans la bonne humeur !

Pour clôturer en beauté cette année, la cour de l'école s'est animée autour d'un pique-nique et de multiples jeux ! Sous l'œil attentif de tous les agents du périscolaire, une bataille d'eau géante a permis à tous de bien se rafraîchir en cette période de chaleur intense. Chaque enfant, muni de son projecteur d'eau favori, s'en est donné à cœur joie pour s'arroser les uns, les autres !

Et comme de coutume, les élèves de CM2 qui quittent l'établissement ont eu droit à la haie d'honneur formée par les élèves restant encore en primaire, afin de leur souhaiter bonne chance pour l'aventure du collège ! L'école est finie ! Vive les vacances !



# SE DÉPLACER DEPUIS HERBEYS

## SE DÉPLACER EN TRANSPORTS EN COMMUN AVEC



- Rejoindre le cœur de la Métropole (Grand'place)

67

Temps de trajet environ 25 minutes



+ d'infos

- Rejoindre le cœur de la Métropole (Grenoble - Victor Hugo avec correspondance à Eybens - Le Verderet)

67

C4

Temps de trajet environ 35 minutes

- Rejoindre Vizille (depuis l'arrêt Brié-et-Angonnes - Tavernolles)

65

Temps de trajet environ 30 minutes

- Rejoindre le collège des Saules à Grenoble

67

Temps de trajet environ 30 minutes



### LA PRIME TRANSPORT

Votre employeur prend en charge au moins 50% du coût de l'abonnement M réso ou Mvélo+.  
C'est 75% pour les agents du public !

## SE DÉPLACER À VÉLO

Des itinéraires cyclables permettent de se déplacer dans l'aire grenobloise.

Avec vélo+, profitez de la location de **vélos musculaires et à assistance électrique** ainsi que d'**espaces de stationnement sécurisés**.



+ d'infos

## SE DÉPLACER DEPUIS HERBEYS

### PARTAGER SA VOITURE AVEC LES SERVICES COVOIT'

Le service  **COVOIT'** est disponible à Brié-et-Angonnes (Tavernolles) et permet de rejoindre Eybens, le domaine universitaire et Inovallée (correspondances avec M réso). Départ garanti le matin et soir, sans réservation et gratuit pour les passagers. Les conducteurs sont indemnisés.



+ d'infos

Un panneau lumineux du service  **COVOIT'** installé à Eybens (Le Verderet) permet de sélectionner la destination "Herbeys"



+ d'infos

Pour les salariés de Technisud, du CHU, d'Inovallée, du Domaine universitaire, du Saut du Moine, de Centr'alp et de Crolles-Bernin.

Le service  **COVOIT'** permet de covoiturer pour les trajets domicile-travail. Les conducteurs sont indemnisés.



+ d'infos



*Il est possible de débuter son trajet en voiture et de la stationner ensuite dans un des différents **parkings-relais** présents sur le territoire (Tavernolles, Le Verderet...)*

### SE RENSEIGNER ET ÊTRE CONSEILLÉ

- En Agence de Mobilités M à Grand'place  
Station tramway Grand'place 38100 GRENOBLE  
04 38 70 38 70

- Conseils personnalisés mobilité gratuits  
Ouvert à tous les habitants de l'aire grenobloise.  
Grâce à un diagnostic de mobilité tenant compte de vos trajets journaliers et de votre profil, faites vous accompagner vers des solutions de déplacement plus économiques, plus écologiques et plus pratiques.

+ d'infos sur : [mobilités-m.fr](http://mobilités-m.fr)



### L'APPLI VOTRE ALLIÉ AU QUOTIDIEN

Retrouvez toute l'information sur vos déplacements sur votre téléphone :

- horaires de passage (bus)
- calculateur d'itinéraires multimodal
- titres de transport
- factures
- ...

Disponible sur  
App Store

Disponible sur  
Google play

Disponible  
En ligne

## Bilan du piégeage des frelons asiatiques et lancement d'une campagne participative pour équiper des bénévoles et détruire un maximum de nids.

La campagne de piégeage de printemps des frelons asiatiques s'est achevée le 1er juin. Une douzaine d'apiculteurs et une quarantaine d'Herbigeois(es) se sont investis dans cette campagne. Un grand merci pour cette implication fructueuse :-).

**À ce jour, nous avons franchi la barre des 1000 fondatrices capturées, dont environ 750 à Herbeys et 250 aux limites de la commune (Villeneuve d'Uriage, Brié).** Nous constatons ainsi une augmentation de 30% du nombre de captures par rapport au printemps 2024, qui reflète la hausse du nombre de nids secondaires à l'automne dernier.

**Sans surprise, les fortes densités de fondatrices se retrouvent autour de certains ruchers, des nids non détruits (Villeneuve d'Uriage) ou détruits tardivement (La Côte, Romage, Brié).**

Ces résultats nous confirment qu'il est essentiel de détruire un maximum de nids secondaires, et ceci le plus tôt possible.

**Or, malgré l'augmentation exponentielle du nombre de nids, les financements publics alloués à leur destruction vont subir une réduction de 30% en 2025 en Isère !**

### Nos objectifs pour l'automne 2025

- Trouver les nids plus tôt dans la saison en créant une brigade de recherche de nids grâce à des méthodes d'observation de la direction de vol, marquage des frelons et triangulation,
- Équiper des volontaires bénévoles de la commune pour détruire les nids non traités par le GDSA, une fois que les financements publics seront épuisés.

### Lancement d'une campagne participative

Pour y parvenir, l'association GILFA38 (Groupement Intercommunal de Lutte contre le Frelon Asiatique, basé à Herbeys), lance une **campagne participative** pour équiper des bénévoles afin d'agir, lorsque les aides publiques ne suffiront plus. Pour accéder à la campagne : <https://tinyurl.com/y272vn9x>

Nous comptons donc sur votre participation pour nous aider dans ce projet et préserver la biodiversité. **Votre soutien est essentiel !**

Merci d'avance.

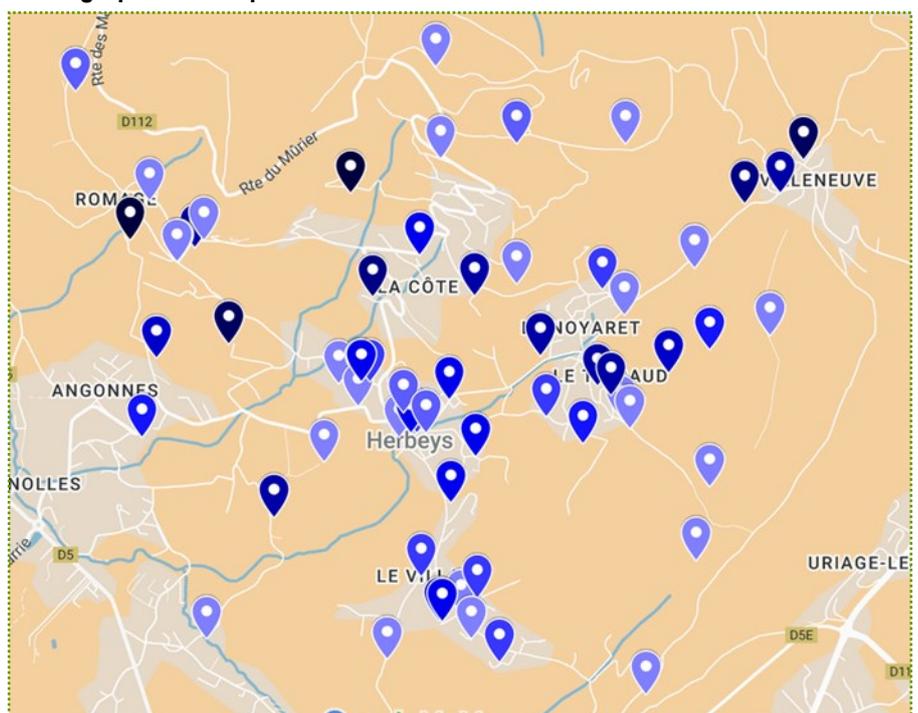
Coordonnées association GILFA :

gilfa38gre@gmail.com

Tél : 07 66 19 19 66



### Cartographie des captures :



## VIE ASSOCIATIVE : AÏKIDO



Voici venir la fin de la saison et avec elle le temps du bilan et la préparation de la suivante.

Chaque année est unique et pourtant identique aux précédentes. Cette saison 2024-2025 n'échappe pas à la règle !

Chaque année ressemble aux précédentes avec toujours autant de sérieux et d'engagement dans la pratique de l'aïkido, cet art martial de paix, profond, exigeant, adapté et adaptable à toutes et tous. Tous les adhérents du club, professeurs, pratiquants et membres du bureau s'investissent dans la pratique, dans l'accueil et l'accompagnement des nouveaux inscrits, dans la vie du club au quotidien.

Cette année fut aussi unique avec l'organisation de deux stages particuliers : un stage enfants (voir l'article

en page 19) et un stage de iaido qui s'est déroulé les 10 et 11 mai dernier. Ce stage a été mis en place en collaboration avec le club de Seyssinet-Pariset en vue d'accueillir un professeur de Montpellier pour approfondir, le temps d'un weekend, un travail de iaido. En effet, la pratique de « l'art de dégainer le sabre » (sabre en bois = bokken ou en métal = iaïto) est une pratique très complémentaire de l'aïkido qui permet même d'en comprendre l'origine et les fondations. Ce fut des moments forts d'échanges, de pratique partagée et de recherche martiale. Ce stage, placé sous le signe de la convivialité et de la recherche et très apprécié de tous les participants, sera peut-être, le début d'un stage annuel ...

Alors que les journées portes ouvertes ont eu lieu les 11 et 16 juin, que la fête du club se profile et que les passages de grades enfants et adultes se déroulent en ces dernières semaines du mois de juin, les membres du bureau ont déjà en ligne de mire le début de la saison prochaine avec la préparation du stage de rentrée. Ce stage nous tient vraiment à cœur car il permet une immersion, le temps d'un weekend, dans la pratique de l'aïkido, chacun à son niveau, dans le partage des moments de vie collective et dans l'intégration des nouveaux inscrits ; trois dimensions qui sont au cœur de la vie de notre club.

Mais d'ici-là, la pause estivale permettra à chacun et à chacune de mettre le corps au repos et de trouver le temps d'une pratique personnelle toujours formatrice en attendant de retrouver, avec un plaisir sans cesse renouvelé, nos partenaires à la rentrée !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site du club <http://www.aikidoherbeys.fr> et vous pourrez nous retrouver lors du forum de la Maison Pour Tous, le **samedi 13 septembre** (<https://www.mpt-herbeys.fr>).





La MPT  
d'Herbeys

## Assemblée générale de l'association la Maison Pour Tous Jeudi 4 septembre 2025 à 18h30

Tous les adhérents sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans les locaux de la MPT à HERBEYS. L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation des activités, rapport moral et rapport financier pour la saison 2024/25,
- Présentation des projets d'activités et du budget 2025/26,
- Approbation des comptes de la saison 2024/2025,
- Approbation du budget de la saison 2025/26 et projets d'activités et investissements,
- Renouvellement du Conseil d'administration.

**Rappel :** Les membres actifs (inscrits aux activités) sont électeurs s'ils sont âgés de + de 16 ans et à jour de leur cotisation. Un parent peut représenter un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans. En cas d'empêchement, chaque adhérent peut se faire représenter par un seul adhérent actif mais la participation de chacun est vivement souhaitée. Un adhérent peut donc représenter son ou ses enfants et aussi un autre adhérent adulte (un seul).

**Petite réception après la réunion.**

**MERCI DE PRÉVENIR de votre participation effective par mail : [mpt.herbeys@gmail.com](mailto:mpt.herbeys@gmail.com)**

## Le Lecture-Café

Depuis maintenant deux ans, la médiathèque organise un samedi par mois, un « **Lecture-Café** ». C'est un lieu d'échange pour donner des envies de lecture à chacun et s'ouvrir à des lectures auxquelles nous n'aurions pas pensé de prime abord. C'est un rendez-vous riche en découvertes où, bien souvent, les lectures sont prétextes à refaire le monde !

Lectures récentes ou plus anciennes, auteurs à succès ou confidentiels, venez nous dire quels titres vont ont fait vibrer. Pas besoin d'être un grand critique ! Que vous aimiez échanger ou juste écouter, la médiathèque propose ce temps convivial à tous les lecteurs, même les Ados !



**Prochain  
rendez-vous  
samedi 27  
septembre  
10h30 !**

## Médiathèque Appel à bénévoles

Vous avez envie de participer à la vie de votre médiathèque ?  
Accueillir du public lors des permanences ?  
Partager le plaisir de la lecture avec le public, avec d'autres bénévoles ?

Si vous avez quelques heures par semaine à consacrer à cette activité, que vous aimez le contact avec les adultes, les enfants, si vous avez envie de raconter des histoires...

**alors nous sommes prêts à vous  
accueillir à bras ouverts  
à la médiathèque !**

Toute l'équipe est là pour vous accompagner, vous former !

Faites-vous connaître en venant nous voir aux heures d'ouverture, ou envoyer un message à [bibliotheque@herbeys.fr](mailto:bibliotheque@herbeys.fr)

# L'ACTUALITÉ LITTÉRAIRE

## ROMANS

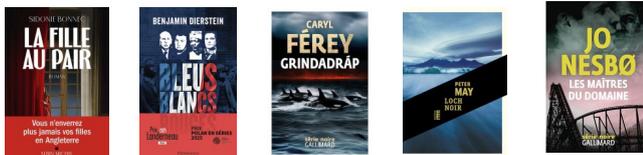
## ADULTES

Le Vent passe et la nuit aussi - Agus Milena  
 Abel - Baricco Alessandro  
 Fils prodigues - Barrett Colin  
 Photo sur demande - Chevrier Simon - Goncourt du 1er roman 2025  
 Un monde à refaire - Deya Claire - Grand prix RTL Lire magazine 2024  
 La déflagration - Dorsan Mary  
 Juno et Legs - Geary Karl  
 Les Contemplées - Hillier Pauline  
 Rousse ou les beaux habitants de l'univers - Infante Denis  
 Reverdir - Joly Constance  
 Vie de Gilles - Lafon Marie-Hélène  
 Répondre à la nuit - Ledig Agnès  
 La femme de ménage se marie T4 - McFadden Freida  
 Le bon Denis - Ndiaye Marie  
 Mer intérieure - Ono-dit-Biot Christophe  
 Un perçant magnifique - Seyvos Florence - Prix livre inter 2025  
 La fugue - Valognes Aurélie



## POLICIERS

La fille au pair - Bonnet Sidonie  
 Bleus, blancs, rouges - Dierstein Benjamin - Prix Landemeau 2025  
 Grindadráp - Ferey Caryl  
 Loch noir - May Peter  
 Les Maîtres du domaine - Nesbø Jo  
 Rares ceux qui échappèrent à la guerre - Paulin Frédéric



## SCIENCE-FICTION

L'arbre vient - Munir Hachemi



## BANDES DESSINÉES

Idéal - Baptiste Chaubard / Thomas Hayman  
 De pierre et d'os - Krassinsky d'après Bérengère Coumou  
 Caballero Bueno - Thomas Lavachery / Thomas Gilbert  
 Electric Miles - Fabien Nury / Bruno / Laurence Croix



## ALBUMS

## JEUNESSE

Le Hareng rouge - G. Moure / A. Varela  
 La Souris qui parlait trop - E. Oger  
 Le grand Renifleur de sommeil - B. Gibert  
 Dès Potron-minet - C. Louzon  
 Malo et le macoui - G. Delannoy



## ROMANS

Hachiko, chien fidèle - L. Prats  
 Le Garçon en pyjama rayé - J. Boyne  
 Élisabeth sous les toits - V. Cuvellier / G. Bianco  
 Alexandre sur les flots - V. Cuvellier / G. Bianco  
 Madeleine sous la ville - V. Cuvellier / G. Bianco



## BANDES DESSINÉES

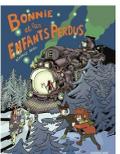
### DE LA SUITE DANS LES BD...

Les Petits Mythos T7 à T11 - Cazenove / Larbier  
 Les Géants T10 - Lylia / Chabbert / Drouin / Christ  
 Tête de pioche T4 - F. Brrémaud / G. Rigano  
 Les Mythics T24 - P. Sobral / P. Lyfoung / P. Ogaki  
 Le Vaisseau d'Amélia T3 - B.C. Peterschmidt



### ET DES NOUVEAUTÉS...

Les Royaumes de feu T1 La prophétie - T. Sutherland  
 Les Royaumes de feu T2 La princesse disparue - T. Sutherland  
 Bonnie et les enfants perdus - B. Revel  
 Le pays de l'eau qui monte - R. Le Sourd  
 Mobs T1 à T3 - P. Sourcil Frigiel / Waltch / Novy



## MANGAS

Chibi Maruko Chan T3 S. Momoko (+ 10 ans)  
 Splatoon T2 à T4 H. Sankichi (+ 8 ans)  
 Hamster & boule de gomme T2 Hamuhamu (+ 6 ans)

## DOCUMENTAIRES

Le grand secret des fleurs - D. Hocking  
 Une belle plante - M. Tiberti / C Mazille  
 Les océans - Coll. Mes p'tites questions (Dès 7 ans)  
 J'apprends la gym - Coll. Mes docs sport (Dès 5 ans)  
 J'apprends le basket - Coll. Mes docs sport (Dès 5 ans)  
 J'apprends le tennis de table - Coll. Mes docs sport (Dès 5 ans)





# Forum des Associations

Samedi 13 septembre 2025  
de 9h à 12h

## MAISON POUR TOUS

Présentation de l'ensemble des activités proposées  
par les associations d'Herbeys.



# Braderie de livres déclassés

## Médiathèque

Samedi 13 septembre 2025  
de 9h à 12h

Des romans, des livres policiers (adultes)  
des magazines (enfants et adultes) sortent de nos  
collections et sont proposés à la vente.

Venez dénicher quelques pépites parmi  
nos titres déclassés !



Assemblée générale  
de la Maison Pour Tous  
4 septembre 2025 - 18h30  
Maison Pour Tous  
mpt.herbeys@gmail.com

Lecture-Café  
27 septembre 2025  
de 10h à 11h30  
Médiathèque  
bibliotheque@herbeys.fr

